

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le dix-sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LECLAIR Lénaïck, Maire.

PRESENTS : Mme LECLAIR Lénaïck, M. THOBY Yannick, Mme DANET Sophie, M. GUERIN Dominique, M. COURIO Yan, Mme GRUAIS Annick, Mme PRUNIER Agnès, M. SORET Vincent, M. JAGOT Johann, M. HOCQUART Patrick, M. RIVAL Fabien, Mme OJEDA Sylvie, M. CHEVALIER Fabien

ABSENTS EXCUSÉS : Mme LOLLIOZ Bernadette donne pouvoir à M. GUERIN Dominique, Mme LEJEUNE Danielle donne pouvoir à Mme LECLAIR Lénaïck, M. CRIAUD Bernard, M. GLOTAÏN Yvon donne pouvoir à M. SORET Vincent, Mme LEPERCQ Christine donne pouvoir à M. COURIO Yan, M. GRENIER Stéphane donne pouvoir à Mme DANET Sophie, Mme CADOT Marie-Jeanne donne pouvoir à M. JAGOT Johann, M. SCHMITT Alain donne pouvoir à Mme OJEDA Sylvie

ABSENTS NON EXCUSÉS : M. ABBEY Mathurin, Mme LE CORRE Sophie

Monsieur Dominique GUERIN a été élu secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'UFCV : Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs passée entre l'UFCV et les communes de Campbon, la Chapelle Launay et Prinquiau dans le cadre de l'animation Jeunes 11-16 ans. Cet avenant a pour objectif principal de prendre en compte les modifications financières liées à l'arrêt des emplois aidés.

GROUPEMENT DE COMMANDES – TRAVAUX DE VOIRIE 2019-2022 – CONVENTION CONSTITUTIVE : Le conseil municipal accepte de mettre en place un nouveau groupement de commandes avec les communes de Lavau sur Loire, la Chapelle Launay et Quilly, dans le cadre de :

- La passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie programme 2019-2022
- la passation du marché de travaux de voirie à bons de commande comprenant les travaux de PAT, des travaux de curage et dérasements d'accotements et de signalisations.

RAPPORT ANNUELS :

Le conseil municipal adopte les rapports 2017 :

- du délégataire d'assainissement collectif
 - sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune
 - sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable Atlantic Eau
- Ces rapports sont consultables en Mairie.

ACQUISITION DE CAVEAUX :

Le conseil municipal décide de mettre en place 17 caveaux d'avances dans le cimetière communal et confie la prestation à la Sarl TOURILLON pour un montant TTC de 26 860,07 €.

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL :

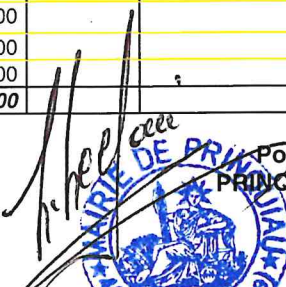
Le conseil municipal approuve ainsi qu'il suit la DM n°2 ci-après :

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
023-01	Virement section d'investissement	93 221,00	7018	Vente produits finis : coupe de bois	3 000,00
			70878	Remboursement	9 000,00
			73221	FNGIR (régularisation suite rectification montant initial)	- 116,00
			7381	Taxe addit. Aux droits de mutation	87 111,00
			748313	Attribution de compensation	- 5 774,00
<i>Total</i>		93 221,00			<i>Total</i> 93 221,00

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
2183-0020	Matériel de bureau et informatique atelier	2 000,00	021-01	Virement section fonctionnement	93 221,00
2188-0014	Autres immob. (panneaux bourg à bourg)	1 000,00			
2313-0026	Constructions – Ecole Noue Mulette	70 221,00			
2315-0031	PAVC	15 000,00			
2315-0044	Travaux cimetière	5 000,00			
<i>Total</i>		93 221,00			<i>Total</i> 93 221,00

 Pour extrait conforme,
PRINQUIAU, le 21 septembre 2018
Le Maire
Lénaïck LECLAIR